

# Les Facteurs A L'origine Des Contre-Performances Des Mécanismes De Gouvernance Du Marché Commun De L'Afrique Orientale Et Australe Et Les Perspectives De Renforcement.

Ben Amine Abdou<sup>1</sup>

---

## Abstract:

The concept of regional integration is currently presented as a potential solution to the numerous socio-economic challenges facing African countries, particularly those within the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). However, the mechanisms established to facilitate this integration have a number of governance limitations, the majority of which are linked to the inherent weaknesses of the member states' economies and the lack of human and financial resources within the integration organization and the member states. In light of these circumstances, it is imperative that COMESA takes a series of measures to reinforce its governance framework and align it with the realities of regional concerns. This can be achieved through the implementation of strategies that enhance institutional and economic governance at both the member state and community levels.

**Keywords:** COMESA, regional integration, regional economic community, governance, economic governance, development.

---

Date of Submission: 17-04-2024

Date of Acceptance: 27-04-2024

---

## I. Introduction

De nos jours, presque tous les pays du monde se sont lancés dans des processus d'intégration, après le « succès européen » vu par certaines régions, à l'instar du COMESA, comme le modèle d'intégration par excellence. Cependant, la réussite de ce modèle revient surtout à la volonté exprimée par les pays européens, qui se sont engagés pleinement dans ce processus d'intégration, mettant en commun plusieurs de leurs politiques de développement aux dépens des souverainetés nationales avec un système de gouvernance inspiré des réalités régionales mais surtout en ayant l'adhésion des acteurs régionaux.

C'est donc en partant d'une approche commerciale, inspirée de l'Europe que le processus d'intégration du COMESA fût lancé, appuyé par l'émergence des théories des unions économiques développées par des pionniers comme J. Viner en 1950. Année à laquelle l'intégration régionale fût théorisée, avec la mise en avant de la formation des unions douanières et leur impact sur la production et le commerce, mais aussi la suppression des barrières douanières et son impact sur le développement des relations commerciales<sup>2</sup>.

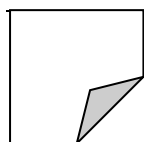
Cependant, nous constatons que malgré les efforts consentis par les Etats de la région COMESA pour mettre en place un système de gouvernance similaire qui permettrait de tirer profit du processus d'intégration régionale et donc de donner un poids économique important à la région sur le plan international et continental, le marché commun se trouve confronté à de nouveaux défis qui ralentissent la mise en place du système de gouvernance régionale recherché.

En effet, la gouvernance de l'intégration régionale dans la région COMESA, à l'instar des autres organisations régionales africaines, se heurte à des obstacles qui constituent d'énormes défis à la mise en œuvre réussie des stratégies traduites dans les projets. Ces défis sont avant tout, juridiques, politiques et économiques. En ce sens, les mécanismes de gouvernance du processus font face à plusieurs limites liées au manque de volonté de la part de certains acteurs politiques, à certains membres qui tardent à incorporer les programmes régionaux sur les plans internes, au manque de moyens financiers et humains nécessaires aux mécanismes de gouvernance,

---

<sup>1</sup> BEN AMINE Abdou est Doctorant en Droit Public et Sciences Politiques à l'Université Mohammed V de Rabat (Maroc), Faculté des Sciences Juridiques, Economique, et Sociales-Agdal, Rabat (FSJES-Agdal).

<sup>2</sup> O. LAMBER, « L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique ». 2010, p 92.



mais aussi aux défis liés au non-respect de certaines réglementations régionales dans les Etats. Il fait aussi face à des obstacles liés à l'environnement sécuritaire et politiques dans certains Etats membres et zones transfrontalières, aux manques flagrants en matière institutionnelle, surtout en matière de gouvernance et de coordination entre les différents partenaires impliqués dans le processus d'intégration, et ce malgré les avancées dans certains domaines.

D'où l'intérêt de ce travail qui vise à identifier les défis urgents à relever pour la gouvernance communautaire africaine, particulièrement celle du COMESA, et de proposer des pistes de renforcement de la gouvernance et du développement socioéconomique de la région.

En ce sens, ce travail sera exclusivement consacré à l'identification des différents défis auxquels les mécanismes de gouvernance de l'intégration du COMESA doivent faire face, en commençant par les défis juridico-politiques et économiques et, aussi aux différents blocages de la gouvernance institutionnelle ; avant de nous pencher sur les points pouvant conduire à l'amélioration de la gouvernance actuelle et parvenir à surmonter les principaux défis de la gouvernance dans le COMESA.

Il s'agira de créer les conditions pouvant permettre de parvenir à une bonne gouvernance de l'intégration régionale. C'est-à-dire atteindre progressivement des objectifs du traité, notamment, renforcer la gouvernance des institutions régionales, développer les échanges commerciaux entre les membres, le reste de l'Afrique et du monde ; construire davantage d'infrastructures communautaires, réformer les institutions régionales, accroître la transparence et la participation du public et coordonner plus étroitement les initiatives du secteur privé et du secteur public.

Pour y parvenir, nous allons traiter, dans un premier temps, les principaux défis à la gouvernance du COMESA, et terminer avec les différentes perspectives de renforcement de la gouvernance institutionnelle étatique et communautaire, qui est une condition sine qua non pour la mise en œuvre des bonnes bases pour une meilleure gouvernance de l'intégration économique pouvant conduire au développement de la zone.

## **II. Les Facteurs A L'origine Des Contre-Performances Des Mécanismes De Gouvernance Du COMESA**

Les actions du COMESA, comme celles des autres CER de la région, se trouvent limiter aujourd'hui et les réalisations sont mitigées à cause des obstacles politiques qui perdurent, aux manques de moyens humains et économiques aux institutions de gouvernance de l'intégration, et enfin au maintien des barrières tarifaires et non tarifaires dans plusieurs Etat membres, qui constituent de véritables défis à la réussite du processus.

Les défis du COMESA en matière de gouvernance peuvent être classés en deux grandes catégories, à savoir les défis sociopolitiques qui ralentissent les actions des mécanismes de gouvernance et les défis économiques liés aux poids économiques de certains Etats et à la dépendance financière des mécanismes d'intégration aux aides internationales.

### ***Les limites politiques et financières des mécanismes de gouvernance du COMESA***

Dans la mise en œuvre des programmes liés à l'intégration régionale du COMESA, les institutions de gouvernance sont face à des situations qui expliquent les retards enregistrés en matière d'intégration. D'abord, des défis politiques à relever, ensuite des limites liées aux manques de moyens financiers, et enfin, des limites structurelles liées aux chevauchements des différents mécanismes d'intégrations dans la zone.

### ***Les obstacles politiques à la gouvernance du COMESA***

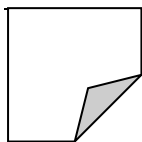
Le COMESA est de loin la plus grande CER du continent en termes d'états membres et de superficie. Cependant il enregistre plusieurs retards dans la réalisation de l'intégration effective à cause d'un manque de volonté ferme de la part de certains acteurs politiques régionaux, mais aussi aux retards de mise en application des textes et projets communautaires dans les législations et projets de développement nationaux.

Incontestablement, la volonté politique est un élément essentiel pour la réussite du processus d'intégration dans le COMESA. Cependant, force est de constater que malgré les engagements pris sur le plan communautaire, certains membres manifestent peu d'intérêts aux actions pouvant conduire à la réalisation des objectifs d'intégration en s'impliquant dans les mécanismes de gouvernance des actions en cours<sup>3</sup>. En conséquence, ces institutions n'arrivent pas à exercer dans la pratique les pouvoirs qui leur sont conférés en théorie. Les limites d'ordre politique sont essentiellement liées au problème général de la souveraineté des Etats dans les processus africains d'intégration.

Les autorités politiques de la région agissent de façon à « freiner le rythme de l'intégration, l'empêcher de parcourir de nouvelles étapes intégratives, la clouer au sol, en écartant toute virtualité intégrative ultérieure,

---

<sup>3</sup> Derick W. BRINKERHOFF, « Clarifier le concept de volonté politique pour lutter contre la corruption », U4 Brief, Notes de synthèse : Avril 2011 No 5, p.2.



le moyen est de la doter d'une armature intergouvernementale qui ne dégage pas une dynamique institutionnelle suffisante d'engrainage structurel, fonctionnel et de socialisation, mais qui favorise plutôt de nombreux blocages fonctionnels »<sup>4</sup>. C'est ce qu'on conclut en observant le comportement des acteurs politiques de la région COMESA quand il s'agit de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le travail des institutions de gouvernance des mécanismes intégratifs.

Il nous semble donc que l'une des causes majeures des retards enregistrés par le COMESA réside alors dans la faiblesse du cadre institutionnel décisionnel. Sa nature molle fait que le processus est piégé et prisonnier du carcan des souverainetés étatiques : c'est ce qui explique, entre autres facteurs, qu'au sein de l'organisation, les engagements politiques ne manquent pas mais les réalisations se font toujours attendre<sup>5</sup>.

Ce manque de volonté politique se retrouve également dans le domaine de la bonne application et la gouvernance des mesures règlementaires qui se traduit notamment par le manque de moyens de contrôle et l'absence de coercition. En effet, certains Etats membres sont plus portés sur les intérêts politiques que sur l'intégration régionale, et ne font aucun effort pour encourager la participation du secteur privé ou de la société civile dans le processus d'intégration<sup>6</sup>.

Par ailleurs, s'explique aussi par le fait que les Etats membres sont à des stades de développement socioéconomique différents, en particulier dans les secteurs de l'industrie, des infrastructures, de l'agriculture et de l'énergie, ce qui pourrait empêcher certains pays de mettre en œuvre l'accord au même rythme que les autres<sup>7</sup>. En ce sens, certains membres sont indécis concernant l'élimination des taxes commerciales, qui constituent des sources importantes de recettes nationales. Le COMESA prescrit à tous les pays membres l'ouverture de leurs marchés aux importations en franchise de droits, ce qui pourrait entraîner une perte substantielle de revenus. Bien qu'à ce sujet, l'Accord du COMESA prévoit une réduction progressive des droits de douane, en particulier la libéralisation immédiate de seulement 63% des lignes tarifaires, pour remédier à ces pertes de revenus<sup>8</sup>.

De même, certains Etats à faibles revenus ne ressentent pas l'intérêt de l'intégration qu'ils jugent bénéfique pour les autres Etats partenaires qui ont des produits à écouler dans le marché alors qu'eux, peine à assurer une production suffisante sur le plan interne et leurs entreprises sont toujours embryonnaires. Ce qui explique le manque flagrant d'implication des acteurs étatiques de certains Etats conduisant à de retards de mise en œuvre des programmes sur le plan interne, une disparition sur la scène régionale des entreprises de certains pays et enfin, le retard de transpositions des législations, programmes et politiques d'intégration communautaire sur le plan interne.

S'agissant des limites en matière de transposition des normes et mécanismes de gouvernance, elles s'expliquent par le fait que certains Etats membres n'ont pas encore entrepris les démarches en vue d'harmoniser les législations nationales dans les domaines prioritaires de l'intégration telles que la création de l'Union Douanière, l'harmonisation du TEC, la législation fiscale ou l'incorporation des politiques régionales sur les plans internes.

A titre d'exemple, on peut citer de la construction des routes régionales (inter-Étatiques) qui nécessite des réglementations communes ce qui reste un blocage en matière d'infrastructures communes<sup>9</sup>. Ce retard d'incorporation des textes communautaires par les Etats membres ne fait qu'impacter négativement la mise en œuvre du projet communautaire et retarder l'atteinte des objectifs escomptés à savoir une intégration économique et politique.

A l'instar des autres CER, le COMESA accuse également un énorme retard dans l'harmonisation des politiques économiques et financières, car l'intégration régionale ne pourra se faire sans un engagement véritable des États membres, à concrétiser les nombreux programmes et sans une contribution individuelle et collective de tous les acteurs régionaux. Cependant, les mécanismes de gouvernance régionaux en charge du suivi et

---

<sup>4</sup> Ponayotis SOLDATOS, « Le système institutionnel et politique des communautés économiques dans un monde en mutation, théorie et Pratique », Bruxelles, Bruylant, 1989, p.89.

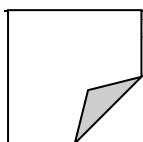
<sup>5</sup> Guillaume DEVIN, Le organisations internationales : entre intégration et différenciation, Ed. Armand COLIN, 2022, p. 59.

<sup>6</sup> COMESA, Politique et Stratégie de Communication du COMESA 2016-2020, Op. Cit. p. 20.

<sup>7</sup> UA, BAD, CEA, « Etat de l'Intégration en Afrique VIII : Vers la création de la zone de libre-échange continentale », Op. Cit., p. 63.

<sup>8</sup> COMESA, « Analyse de la Stratégie industrielle du COMESA », [COMESA NEWS](https://www.comesa.int/comesa-industrial-strategy-cleared-for-implementation-2/), document disponible sur le site : <https://www.comesa.int/comesa-industrial-strategy-cleared-for-implementation-2/> (consulté le 22 juillet 2023)

<sup>9</sup> Isabelle MAMATY, Jean-Michel Salmon, Jean-Marc DIOULO, Tanguy DE BIOLLEY, Lucia ANGELO « L'appui à l'intégration régionale en Afrique : Quel enjeux pour les partenaires au développement ? », STRADEVCO, 2012, p. 50.



l'accompagnement des Etats membres dans l'harmonisation des normes et projets de développement nationaux au plan de développement régional ne sont pas actifs à cause de manque de volonté et une mauvaise coordination entre les acteurs<sup>10</sup>.

Ainsi, malgré l'adoption par le Marché commun d'un grand nombre de décisions visant à placer l'intégration au centre des préoccupations des États membres, la plupart d'entre eux n'ont toujours pas mis en place les dispositions législatives et administratives qui permettraient aux Ministères chargés de l'intégration et du secteur privé d'être dotés de pouvoir réel au profit de l'intégration. Alors que le COMESA ne peut progresser que si les États membres appliquent réellement les décisions qui ont été prises pour assurer le bon fonctionnement de la communauté et renforcer ainsi sa crédibilité. À ce propos, il est légitime de s'interroger sur la contribution de chaque État membre dans la gouvernance du processus d'intégration régionale<sup>11</sup>.

La plupart des problèmes rencontrés par les instances de gouvernance du COMESA, dans la mise en œuvre, par exemple, de la liberté de circulation et d'établissement (et même ceux que connaît l'intégration africaine en général) sont dus au fait que les Etats membres de la communauté n'incluent pas les objectifs régionaux dans leur planification nationale. Ce diagnostic est établi par un séminaire de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux<sup>12</sup>. En effet, l'adhésion des acteurs régionaux doit aboutir à l'accompagnement effectifs du COMESA à tous les niveaux, notamment le financement.

### ***Les limites liées aux manques de moyens financiers et à l'appartenance multiples des Etats aux différentes CER***

Les difficultés de financement des institutions communautaires restent un frein important à l'atteinte des objectifs du COMESA. En effet, le paiement irrégulier des contributions par les Etats constitue également un handicap majeur au processus d'intégration régionale et rend par conséquent difficile le financement des institutions. Cela s'explique par la faiblesse des tissus économiques de certaines Etats membres qui peinent à financer les institutions internes.

En effet, la faiblesse des économies de la région a un impact négatif sur la gouvernance du processus d'intégration dans la mesure où certains Etats à faible industrialisation ne sont pas impliqués dans le processus, et aussi limite la participation des Etats membres dans la constitution du budget de fonctionnement. En ce sens, il est difficile pour les Etats membres de s'acquitter de leurs cotisations annuelles, ce qui crée une insuffisance des moyens de financement des projets d'intégration, choses qui ne font que ralentir le processus.

Effectivement, le manque de source de financement et le paiement irrégulier de contributions par les membres est une source de vive préoccupation pour le COMESA pour son propre fonctionnement, pour le bon fonctionnement des institutions de la communauté, ainsi que pour la mise en place des programmes régionaux. Le bon fonctionnement des institutions de la communauté et l'atteinte des objectifs d'intégration sont dans une très large mesure en fonction des ressources disponibles. Malheureusement, les ressources mises à la disposition de la communauté sont bien loin de répondre aux besoins de ces institutions<sup>13</sup>.

Il faut relever le même constat dans le COMESA comme dans les autres CER du continent en ce qui concerne le non-paiement des contributions par les Etats membres et l'accumulation des arriérés<sup>14</sup>. Ces arriérés s'expliquent le plus souvent par le fait de la multiplication des organisations internationales dans la région. Ceci, a pour effet, en plus de leur aspect concurrent, d'exposer les faibles ressources financières et matérielles des Etats membres aux dépenses de toutes ces organisations dans la région.

Ce manque d'implication des membres dans la constitution des finances du COMESA par leurs cotisations a créé une forte dépendance vis-à-vis des donateurs à l'égard du financement des principaux programmes d'intégration régionale, l'insuffisance des réseaux d'infrastructures, la vulnérabilité

---

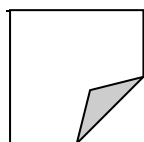
<sup>10</sup> UA, BAD, CEA, « *Etat de l'Intégration en Afrique VIII : Harmonisation des politiques visant à transformer l'environnement commercial* », publié par la Commission économique pour l'Afrique, ARIA VI 2013, p. 34.

<sup>11</sup> SIDIBE Salian, thèse de doctorant en Droit public intitulée : « *Processus d'intégration régionale en Afrique : cas de la CEDEAO* », p.133.

<sup>12</sup>UA, « *Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux* ». Source : [www.africa-union.org/root/ua/conferences/2008/mai/ea/22-23mai/LCBSC-pdf](http://www.africa-union.org/root/ua/conferences/2008/mai/ea/22-23mai/LCBSC-pdf) consulté le 04/07/2013

<sup>13</sup> BEJI Samouel, et ADNEN Oueslati. « *L'intégration financière régionale : quels impacts pour les pays en développement ?* », Techniques Financières et Développement, vol. 111, no. 2, 2013, p. 74.

<sup>14</sup> Fond Africain de Développement, projet multinational sur le COMESA, Rapport d'évaluation du projet de promotion de la commercialisation de produits agricoles et de l'intégration régionale, 2010. Le rapport fait états que les Comores, Djibouti et la RDC n'ont pas pu s'acquitter de leur cotisation régulière au Secrétariat du COMESA.



macroéconomique persistante, la coordination limitée des politiques et les contraintes en matière de capacités humaines<sup>15</sup>. Autrement dit, l'insuffisance de ressources financières conditionne la réalisation des projets communautaires, à l'aide financière extérieure. Cela constitue un frein à l'autonomisation de nos organisations régionales et permet les ingérences extérieures dans les affaires intérieures du COMESA mais aussi des autres Communautés Economique régionales africaines<sup>16</sup>.

Pour dépasser ce manque et cette dépendance, le COMESA devrait, en ce qui concerne les contraintes financières, emprunter une feuille de route à la CEDEAO pour développer des sources de financement durables. Notamment la création de taxe communautaire et l'appui du secteur privé. Car à ce niveau, malgré qu'elle soit dépendante en partie, la CEDEAO a su créer des ressources supplémentaires au cotisations<sup>17</sup>.

Le COMESA se doit, pour dépasser les limites auxquelles il fait face, de mobiliser les membres à s'acquitter régulièrement de leurs obligations financières, à lever les barrières à la libre circulation, condition sine qua non pour la création du Marché Commun ; et, renforcer la coopération avec les autres CER pour dépasser les chevauchements des mécanismes d'intégrations et dépasser les restrictions intercommunautaire en matières d'échanges et ainsi accélérer l'harmonisation des différents mécanismes africains d'intégration.

En effet, il est important de relever les causes à l'origine de la faiblesse du volume des échanges des États membres du COMESA, en particulier le commerce intra régional, qui s'explique, en partie, par l'incidence des mesures non tarifaires. En effet, à l'instar des autres communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, le SADC, s'agissant de la situation actuelle des échanges intracommunautaires, en ce qui concerne les objectifs du marché commun, il ressort de certains rapports sur la politique commerciale du COMESA et les autres CER que les échanges communautaires sont freinés par plusieurs obstacles. Parmi ceux-ci figurent essentiellement les restrictions quantitatives, les interdictions d'importations et d'exportations et les barrières tarifaires (taxes abusives ou illicites) (OMC, 2010)<sup>18</sup>.

La question des chevauchements des CER en Afrique reste d'actualité et témoigne de la complexité de construction des unions douanières dans les différents processus d'intégration régionale. Les incohérences et les blocages générés par ces chevauchements compliquent l'application des textes communautaires, la transposition des textes sur les plans internes, les négociations internationales et les signatures des accords, en particulier, les APE, et surtout la bonne gouvernance des processus.

En effet, plusieurs pays membres du COMESA sont membres de deux, trois ou même quatre communautés sans parler des Initiatives Régionales de Coopération (IRC). Par exemple, le Burundi appartient à quatre CER<sup>19</sup>, l'Union des Comores à quatre CER<sup>20</sup>. Ces adhésions croisées ne font qu'empêcher la mise en place de véritables politiques économiques dans le COMESA et retarde la mise en place sur les plans internes des engagements communautaires<sup>21</sup>. En effet, en plus de créer les blocages dans la mise en œuvre et l'harmonisation des mécanismes et politiques publiques des différentes communautés économiques régionales auxquelles il se sont engagés, les Etats membres, avec des ressources financières limitées se trouvent face à de multiples

---

<sup>15</sup> UA, Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, Résumé analytique de la Commission de l'Union africaine, Département économique, 2019, p. 6.

<sup>16</sup> Lionel ZEVOUNOU, « Mali, les sanctions de la CEDEAO sont illégales », Bulletin du CODESRIA, 2022, 2022 (1), p.19.

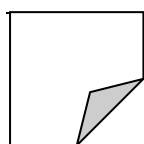
<sup>17</sup> Salifou TIEMTORE, « La Coordination fiscale et harmonisation des politiques douanières dans la zone de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) », mai 2014, p. 17. Consulté le 22/07/2023 sur Url : <http://www.sec.ecowas.int/dept>

<sup>18</sup> CNUCED, « Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) », Ouvrage des Nations Unies publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, UNCTAD/DITC/TAB/2018/1, 2018, p. 20.

<sup>19</sup> Ibtissam BAHMANE, Communautés Economiques Régionales en Afrique, In 6th International Conference on Economics and Management of Networks 21-23 November 2013, Agadir – Morocco, p. 6.

<sup>20</sup> L'Union des Comores appartient en même temps à la CEN-SAD, au COMESA, la SADC, Les Comores sont également membres de la zone franc de la Communauté financière africaine (CFA), et de la Commission de l'Océan Indien (COI). Voir tableau des CERs dans l'Ouvrage de Mohammed ECHKOUNDI, Hicham HAFID et Yahia Abou El Farah, intitulé : « Bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté en Afrique : cas du Maroc, Botswana, RDC, Ile Maurice et Gabon », Publication de l'Institut des Etudes Africaines de Rabat, Série : Recherches et Etudes N° 19, 2016, p. 89.

<sup>21</sup> Déo Ngendakumana, Viabilité du Burundi dans les communautés économiques régionales, page 4



obligations financières supranationales, et cela impactent le financement de l'intégration car ces derniers n'arrivent pas à s'en acquitter.

Les appartenances multiples des pays poussent à s'interroger sur les raisons qui font que bon nombre des pays du COMESA trouvent nécessaire d'appartenir à plusieurs blocs en même temps, alors même que ces différents blocs prônent le même discours et ont tous pratiquement les mêmes objectifs.

De même, lorsqu'on analyse les objectifs que se fixent ces organisations distinctes par le nom, on remarque qu'ils sont quasiment identiques, puisque l'expression qui définit le plus souvent leur enjeu est le développement économique par la libéralisation et l'intensification du commerce régionale. Il est en ce sens difficile d'envisager comment la SADC et le COMESA, du fait de leur convergence en matière de coopération sectorielle et d'intégration commerciale, peuvent subsister et prospérer alors que bon nombre de pays d'Afrique australe sont partagés entre les deux blocs. Ce raisonnement fondé sur la rationalisation des effectifs, correspond davantage à l'esprit du Traité d'Abuja dont l'objectif est l'intégration du continent dans son ensemble.

Enfin, au-delà de ces analyses, il ressort surtout qu'un pays qui participe à plusieurs regroupements économiques régionaux, fait face à des multiples obligations financières. En effet, étant limités au niveau des moyens, ces pays procèdent alors par sélection ou par hiérarchisation pour s'acquitter de leurs contributions<sup>22</sup>.

C'est donc ce qui a conduit les pays membres du COMESA, EAC et SADC à lancer la ZLE tripartite pour harmoniser les unions douanières et aussi pallier les chevauchements des mécanismes. Cependant, en plus des limites économiques et politiques auxquelles fait face les mécanismes de gouvernance du COMESA, viennent s'ajouter des blocages structurels, d'autres liées à la qualité de gouvernance des Etats membres et certaines en relation avec la situation sécuritaire de la zone et de certains Etats.

### ***Les limites institutionnelles, démocratiques et sécuritaires à la gouvernance du COMESA***

La gouvernance du processus d'intégration du COMESA fait face à de nombreuses limites qui affectent la qualité de l'intégration et qui retarde la réalisation des objectifs fixés. Parmi ces blocages, causes des contreperformances au mécanismes de gouvernance du COMESA, il y a les défaillances démocratiques des Etats, qui sont souvent sources d'instabilité interne ; mais aussi aux manques flagrants de ressources humaines et infrastructurelles imputables au COMESA ; et enfin, à la situation sécuritaire de la zone qui fait face à de menaces sécuritaires sans avoir les moyens et ressources nécessaires pour y faire face.

### **L'impact des insuffisances démocratiques dans la gouvernance du COMESA**

La gouvernance du processus d'intégration régionale du COMESA dépend forcément de la qualité de gouvernance de ces membres. En effet, le processus d'intégration régionale est un processus multiniveau et sa réalisation dépend de la capacité des membres à mettre en place les obligations communes. Cependant, il est difficile de réaliser la gouvernance supranationale si le plan interne souffre de limites liées à la gestion même de l'Etat conduisant à des situations de crises démocratiques et politiques.

Ainsi, il est question ici de défendre l'hypothèse que les crises de gouvernances et les instabilités institutionnelles des Etats ont un impact négatif sur la gouvernance institutionnelle dans la région<sup>23</sup>. En effet, l'instabilité permanente des régimes socio-économiques en raison de la récurrence des crises, fragilise davantage les systèmes de gouvernance et affecte leur résilience. Ceci est notamment le cas pour les pays Africains dont la création de l'Etat est récente<sup>24</sup>. Le chantier de construction de l'Etat en Afrique demeure inachevé. Ce qui se matérialise par la fragilité institutionnelle et la vulnérabilité aux crises des systèmes de gouvernance.

Il est important ici de rappeler que dans certains Etats membres du Marché Commun de l'Afrique orientale et australe, à l'Exemple d'Union des Comores<sup>25</sup>, la qualité de la gouvernance démocratique est sources

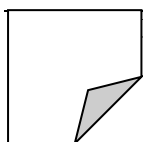
---

<sup>22</sup> CEA, bureau sous régional pour l'Afrique de l'Est, « Evaluer les progrès dans la mise en œuvre des TIC en vue du développement de l'Afrique de l'Est », 13<sup>ème</sup> Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts, Mahe, Seychelles, 27-29 avril 2009, p. 6.

<sup>23</sup> Mhammed ECHKOUNDI, Nezha KHAKKA, « *Gestion de crises et gouvernance en Afrique* » Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales, n° 3, 2022, p. 132.

<sup>24</sup> Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, sociologie de l'Etat, Paris, Grasset et Fasquelle, 1979. Cité par Mhammed ECHKOUNDI, Nezha KHAKKA, « *Gestion de crises et gouvernance en Afrique* », Op. Cit., p. 132.

<sup>25</sup> La situation politique dans le pays a conduit l'envoi d'une mission d'observation des élections aux Comores en 2016. Le pays souffre de transparence et en manque d'une politique inclusive. Contrairement à son voisin seychellois qui attire les investissements étrangers à cause de son modèle de gouvernance, les Comores quant à eux souffrent de mauvaise gouvernance à tous les niveaux et la corruption est monnaie courante, avec



de conflits internes qui créent des situations tendues, voire de crises sécuritaires qui font que l'économie du pays reste inactive. Choses qui retardent le respect des calendriers d'intégrations et les travaux d'intégration en cours.

De même, Madagascar s'est vu exclure de l'organisation suite à un changement antidémocratique du régime. La situation a duré plusieurs années jusqu'à l'élection démocratique d'un nouveau gouvernement qui est venu lancer les bases d'une gouvernance démocratique et surtout instaurer les bases d'un développement économique avec une demande de réintégrer le COMESA. Cette exclusion présente plusieurs années de travaux à rattraper en termes d'harmonisation et d'intégration.

D'autres pays comme la RDC et l'Ouganda font aussi face à des situations de crises politiques internes et des tensions politiques qui ne font que compliquer toute initiative de développement interne mais aussi d'investissement du fait du manque de confiance aux institutions étatiques par les investisseurs.

C'est donc cette image qui fait que le secteur privé ne se développe pas dans plusieurs Etats membres. Et de telles situations font que les investisseurs nationaux, régionaux ou étrangers ont une perception très mauvaise de la zone comme étant une région à haut risque du fait aussi de l'insécurité dans les Etats mais aussi de la faiblesse des systèmes judiciaires minés par la corruption et offrant peu de garantie pour les capitaux extérieurs<sup>26</sup>.

Choses qui découragent systématiquement toute initiative d'investissement privé tant intérieur qu'étranger dans les Etats et dressent des obstacles à l'entrée des petites et moyennes entreprises, affaiblissant ainsi les principaux moteurs d'une croissance durable et donc l'amélioration de la production nationale et régionale<sup>27</sup>.

A cela, s'ajoute le manque flagrant de ressources humaines nécessaires pour la bonne gestion du processus d'intégration. En effet, malgré les efforts de l'organisation, on se rend compte très vite que le système de gestion communautaire souffre de carence en ressources humaines qualifiées dans plusieurs domaines tels que des experts en intégration régionale au service des organes étatiques en charge du processus, des experts en fiscalité communautaires, des économistes et juristes spécialistes de l'intégration, voire même des juges spécialisés en droit international. Or, un tel mode de gestion implique aussi un nouvel ordonnancement juridique répondant aux principes de l'applicabilité immédiate et directe avec, d'une part, l'adoption de règlements, et, d'autre part, la primauté du droit communautaire sur les législations nationales. Ce qui nécessite une plus grande capacité de ressources humaines.

De même, la région ne dispose pas encore d'une masse conséquente de spécialistes pour engranger des victoires sur le front des négociations internationales. Ici, si certains pays jouissent de capacités réelles dans les négociations internationales, tels que l'Egypte, le Kenya ou la Tunisie, d'autres par contre, particulièrement les pays post-conflits, souffrent de pénuries en ressources humaines pour conduire lesdites négociations<sup>28</sup>.

De même, malgré le fait que les juridictions nationales soient les premières à saisir en cas de violations de normes communautaires, les juges nationaux ne bénéficient pas de formations en matière de droit COMESA, surtout dans des domaines importants comme la gestion de la concurrence ou la circulation des biens et facteurs de productions. Ces juges sont alors sensés appliquer un droit qu'ils ne maîtrisent pas et auquel ils ne sont pas formés.

S'agissant des institutions du COMESA, les moyens financiers étant limités, elles se retrouvent avec des effectifs insuffisants et dépendent très souvent des experts internationaux lors des négociations des traités, de l'élaboration des projets et programmes régionaux et pour la formation des ressources humaines disponibles. Cela a pour conséquences de fausser les résultats des programmes dans la mesure où elles sont élaborées ou négociées par des agents internationaux qui ne tiennent pas compte de certaines réalités régionales mais se laissent inspirer des expériences réussies ailleurs<sup>29</sup>.

En outre, on se rend compte qu'en plus des faiblesses des gouvernances internes des Etats membres et des limites liées au manque de moyens humains nécessaires, le Marché Commun se trouve confronté à de multiples blocages liés au manque et à la qualité des infrastructures régionales, mais aussi à l'absence de proximités entre les Etats membres, le COMESA et avec les partenaires internationaux.

En effet, le développement coordonné des infrastructures régionales est un élément essentiel de l'intégration régionale et du développement économique et social qui permet, entre autres, d'améliorer la

---

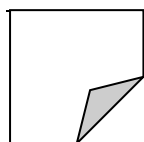
l'utilisation de la justice contre toute formes d'opposition. Cela fait que le pays est moins avancé en termes d'intégration et se trouve face à de problème internes liée à sa gouvernance.

<sup>26</sup> Ahmed Mohamed GHADHI, La longue marche de l'Afrique vers l'intégration, le développement et la modernité politique, L'Harmattan, 2009, p. 443.

<sup>27</sup> Joel Hellman et David Kaufmann, In Revue Finance et développement, septembre 2001, p. 32.

<sup>28</sup> Transformations, Revue Interventions Economiques, « *l'Afrique est-elle partie ? : Bilan et perspectives de l'intégration africaine* », hors-série mars 2017, p. 48.

<sup>29</sup> COMESA, Politique et Stratégie de Communication du COMESA 2016-2020, Op. Cit., p. 21.





production régionale, des services dans tous les secteurs en facilitant la circulation des services et, en même temps, crée des emplois. Cette réalité est acceptée par toutes les composantes régionales et même le secteur privé est impliqué dans le développement des infrastructures de base. Cependant, dans le cas du COMESA, les efforts actuels sont très loin de répondre aux besoins de la région. En effet, ce secteur souffre de plusieurs limites. Notamment, un manque flagrant de routes, ponts et autres, les structures routières et aéroportuaires dans la zone COMESA sont très anciennes et certaines zones à fortes ressources restent inaccessibles et donc sous-exploitées. Ainsi, cette fragmentation des réseaux infrastructurels en Afrique orientale et australe se traduit par des goulets d'étranglements ; ce qui empêche une gestion efficace et une fourniture des services d'infrastructures au meilleur coût<sup>30</sup>.

Ainsi, l'analyse de l'état actuel des infrastructures régionales et le rôle du COMESA, des Etats membres et de ses partenaires au développement dans la consolidation des infrastructures a permis d'identifier un certain nombre de blocages importants qui constituent de véritables obstacles à l'essor des infrastructures régionales. Il s'agit notamment de l'absence de politiques réelles en matière de développement infrastructurel dans la région mais aussi de l'inexistence de cadres stratégiques pour le développement des infrastructures dans la zone.

De même, le COMESA fait face à une insuffisance d'instruments permettant de formaliser les relations entre le COMESA, les autres CER partageants les mêmes zones et infrastructures et les autres partenaires et institutions qui participent au développement des infrastructures en l'occurrence l'UA et les partenaires internationaux. Cela a pour effet, l'absence de suivi et d'évaluation des chantiers et projets financés et les ouvrages restent souvent à l'Etat de projet en l'absence de synergie et de liens entre institutions, le manque de supervision et la faible mobilisation des ressources à cause des résultats décourageants déjà enregistrés par les bailleurs<sup>31</sup>.

Enfin, si le COMESA a réussi à développer un régionalisme institutionnel, il ne semble pas avoir instauré une coordination régionale réelle entre les acteurs. Les caractéristiques de son processus de gouvernance ne sont pas harmonisées comme prévu dans les traités et ne décrivent pas un modèle de gouvernance régionale incorporé dans les Etats, à savoir un cadre commun de règles politiques et appliquées aux entreprises, mais plutôt des profils différenciés de cadre institutionnel dans chaque pays.

Si le COMESA arrive à établir une bonne coordination avec les partenaires internationaux dans le domaine du développement, de l'appui technique, du renforcement des capacités juridiques (OMC), et avec les Etats membres, cela renforcera la gouvernance du processus et permettra de suivre en temps réel les réalisations et évaluer facilement les programmes et projets en cours. De même, ce manque de coordination et coopération entre acteurs, surtout les Etats membres, a conduit à la création entre les frontières des situations d'insécurité qui limitent les efforts d'intégration<sup>32</sup>.

### ***Les limites du COMESA dans la gouvernance sécuritaire régionale***

Les efforts de gouvernance de l'intégration du COMESA se trouvent confronter à de menaces transfrontalières qui sapent considérablement le processus. En effet, en plus de limiter le processus en limitant la circulation des biens et des personnes, les menaces telles que les groupes armés, les groupes terroristes et les pirates dans le canal de Mozambique et l'océan indien ne font que ternir l'image des affaires dans la zone. Et le manque de moyens et capacités de réaction dans la région pour les combattre ne fait que renforcer la prolifération de ces menaces supranationales.

En effet, le COMESA dispose de l'une des voies de navigation la plus empruntée au monde, à savoir le canal de Mozambique et le reste de l'océan indien. En effet, l'océan Indien s'étend sur plus de 73 millions de km<sup>2</sup> si l'on y intègre la mer Rouge et le golfe Persique. La sécurisation des approvisionnements le long des routes maritimes le traversant la zone est primordiale puisque ce vaste espace maritime abrite environ 30 %<sup>33</sup> du trafic mondial, dont les deux tiers du trafic pétrolier. Ici, plus qu'ailleurs, la maritimisation des enjeux économiques a

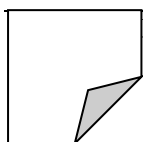
---

<sup>30</sup> Union Africaine, Département des infrastructures et de l'énergie, Rapport de mise en place d'une architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (AIDIA), REV31/05/2011, p.6.

<sup>31</sup> COMESA, Politique et Stratégie de Communication du COMESA 2016-2020, Op. Cit., p.8.

<sup>32</sup> ISS, « *Des problèmes de coordination qui contrarient les efforts de paix continentaux* », PCS REPORT, Août 2023. Consulté le 08/10/2023 sur l'Url : <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/des-problemes-de-coordination-qui-contrarient-les-efforts-de-paix-continentaux>

<sup>33</sup> Marianne PERON-DOISE, « *Piraterie et insécurité maritime dans l'Ouest de l'océan Indien : quelles perspectives régionales ?* », Revue Défense Nationale, 2016/7 (N° 792), p. 99. DOI : 10.3917/rdna.792.0099. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2016-7-page-99.htm>





profondément modifié les équilibres géopolitiques créant et entretenant des risques et menaces transnationales allant du terrorisme à la piraterie<sup>34</sup>.

Incontestablement, à l'instar de la Somalie, beaucoup d'États littoraux et insulaires<sup>35</sup> du COMESA possèdent des capacités limitées pour contrôler leur domaine maritime laissant tout type d'activités illicites se développer, dont la piraterie reste l'illustration la plus emblématique. Il en résulte que les enjeux liés à la mer, dont la protection des voies maritimes internationales, ont pris une importance considérable pour le COMESA. Le même constat sur terre, car les limites sécuritaires en mer ont laissé passer des armes et armées des groupes terroristes qui menacent la circulation des biens par voies maritimes ou terrestres.

On peut d'ailleurs estimer que l'instabilité à terre, est à l'origine du phénomène de « *sea blindness* »<sup>36</sup> locale en dépit d'un intérêt manifeste quoique récent du COMESA pour le développement d'une gouvernance maritime cohérente susceptible d'encourager la mise en place d'un climat de sécurité et encourager l'économie bleue.

Le manque de moyen pour sécuriser les trafics maritimes a conduit ainsi à l'entrée illégale d'armes dans la zone COMESA et a conduit à de menaces à la stabilité de la région. On peut à titre d'exemple citer le groupe armé Al Shabab qui terrorise la zone et la classe en zone à risque que les investisseurs évitent.

La prolifération des menaces à la circulation des biens, des personnes et des moyens de production par la mer ou sur terre est dû au manque de moyens militaires et technologiques de la part des États membres, mais aussi au manque d'une structure régionale comme une force armée conjointe permanente du COMESA chargée de combattre les pirates en mer et terroriste sur terre.

En effet, l'architecture de la sécurité africaine repose sur les CER qui restent les pierres angulaires de la construction de l'Union Africaine. Le COMESA est donc le premier intervenant en cas de crise ou conflit dans un États membres ou dans les frontières de ces membres. Cependant, force est de constater que le Marché commun manque de tout pour mener à bien cette tâche de plus en plus importante.

D'abord, les mécanismes de gouvernance sécuritaire du COMESA souffrent de manque des ressources humaines suffisantes. En effet, le Comité des sages du COMESA, structure en charges de la gestion des crises sécuritaires dans la zone, manque de moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien leur opération.

La gestion de la situation en Libye, en RDC, à Madagascar ou bien en Somalie a montré les limites de la gouvernance des opérations du COMESA face aux situations de crise conduisant dans la plupart des cas à des interventions militaires étrangères. Le cas libyen est significatif dans la mesure où dans sa mission qui est, conformément aux dispositions de l'UA sur le CPS, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir les conflits, assurer la médiation en cas de conflit et à restaurer la stabilité, l'institution n'a pas pu prévenir ni intervenir à temps pour une médiation entre les acteurs libyens<sup>37</sup>.

De plus, faisant partie de l'architecture du CPS de l'UA, il y a une absence de coordination entre CPS et les mécanismes du COMESA en charge de la surveillance. Les institutions de gouvernance, de suivi et d'analyse réguliers des tendances de la gouvernance sécuritaire de la zone, à savoir le Comité de sage du COMESA et les États membres ne sont pas coordonnées, et ce manque de coordination laisse planer plusieurs limites de gouvernance.

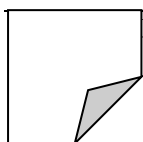
---

<sup>34</sup> COI, COMESA, EAC et IGAD, « MASE NEW : bulletin d'information », décembre 2020 - mars 2021, p. 2. URL : [https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2019/02/MASENEWS1\\_FRENCH.pdf](https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2019/02/MASENEWS1_FRENCH.pdf)

<sup>35</sup> Les États Insulaires du COMESA tels que l'Union des Comores, Madagascar, l'Île Maurice et les Seychelles ne disposent pas des moyens militaires ni technologiques pour assurer un contrôle suffisant de leurs zones maritimes et pour faire face aux menaces de pirateries en mer et terrorismes sur la terre ferme, ils dépendent de puissance étrangères à savoir la Chine avec l'installation d'une base chinoise en Djibouti et la France dans le cadre de l'opération MASE qui regroupe le COMESA, l'EAC, la COI et l'IGAD. Cependant, les opérations sont menées par l'armée française et financée par la France. Voir COI, « programme MESE », disponible sur le site officiel du COI : <https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/mase/>

<sup>36</sup> « *Cécité des mers ou sea blindness* » défini l'incapacité pour une zone marine à assurer la sécurité des biens en mer qui conduit à l'instauration des pratiques de piraterie maritimes pouvant conduire à l'interruption de des chaînes d'approvisionnement maritimes. Voir le [Journal australien des affaires maritimes et océaniques](#) Volume 11, 2019 - Numéro 4, p.3.

<sup>37</sup> UA, Rapport sur la gouvernance en Afrique intitulé « Promouvoir les valeurs communes de l'Union africaines », Une publication du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), 2019, p. 15.



De même, malgré l'existence de cadres politiques et institutionnels pour la paix et la sécurité dans la zone COMESA, ces dernières font face à plusieurs problèmes qui réduisent à néant leurs actions. Il s'agit notamment de la non ratification et la mise en œuvre par les Etats membres des instruments de l'UA sur la compétence du CPS. En effet, la session publique du CPS de l'UA tenue en avril 2018, a critiqué les nombreuses lacunes en matière de gouvernance sécuritaire, imputables au manque d'engagement réel des États membres à mettre en œuvre les instruments concernant les valeurs communes<sup>38</sup>.

En outre, l'analyse des organes du COMESA en charge des questions sécuritaires et du maintien de la paix ont déterminé la faiblesse des organes centraux (CPS/COMESA) à formuler des solutions visant à améliorer la capacité opérationnelle des institutions en charge des questions sécuritaires et de gouvernance. Mais aussi, le manque des ressources humaines nécessaires pour mener à bien des négociations et médiations entre les acteurs.

Enfin, en plus de l'absence de coordination entre les instances de l'UA en l'occurrence le CPS et les organes des CER pour mieux coordonner les opérations de maintien de la paix, le manque d'implication des Etats membres dans le processus communautaire de maintien de la paix ne fait qu'affaiblir le rôle du COMESA et de l'UA dans la sécurisation du continent<sup>39</sup>.

Le manque de moyens militaires, autrement, d'une force militaire régionale dépendant directement du COMESA et prête à intervenir en mer ou sur terre lorsque la sécurité et la paix régionale sont menacées reste une limite de taille qui rend sans effets, les actions du COMESA et de l'UA.

Cependant, malgré les différentes limites, que ce soient en matière de gouvernance juridique, institutionnelle, économique ou des différents mécanismes d'intégration, le COMESA dispose de plusieurs perspectives d'amélioration qu'une fois mises en œuvre, le processus pourrait avoir plus d'impact dans le développement social, politique et économique de la zone.

### **III. Perspectives De Renforcement De La Gouvernance Du Marché Commun De L'Afrique Orientale Et Australe**

A l'instar des autres CER africaines, la gouvernance du processus d'intégration du COMESA fait face à de nombreuses limites, qui minent les efforts d'intégration et retardent l'instauration d'un système de gestion capable de faire face aux nombreux enjeux régionaux. Cependant, la région dispose de plusieurs potentialités pouvant conduire à l'amélioration de la gouvernance actuelle et parvenir à surmonter les principaux obstacles.

Pour y parvenir, le Marché commun doit orienter ses efforts dans le renforcement de la gouvernance institutionnelle étatique et communautaire, qui est une condition sine qua non pour mettre en œuvre les bonnes bases pour une meilleure gouvernance de l'intégration économique pouvant conduire au développement de la zone.

Perspectives de consolidation de la gouvernance des institutions du COMESA

Pour être performant et relancer économiquement la région, le COMESA doit trouver des solutions aux nombreuses limites institutionnelles, démocratiques, et dépasser les problèmes d'insécurité dans la zone ; mais aussi d'instaurer un système de gouvernance fondé sur les réalités sociales de la région en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour se faire, il est nécessaire de renforcer les institutions nationales et régionales de gouvernance et prioriser le développement d'un mode de gouvernance basé sur l'implication de tous les acteurs, la responsabilisation et l'implication de la jeunesse à tous les niveaux de gouvernance.

#### **Pistes d'amélioration de la gouvernance institutionnelle et démocratique dans le COMESA**

Il est évident que les Etats membres du COMESA ont tous manifesté cette volonté de construire un destin commun en supprimant les obstacles pouvant empêcher la mise en place de politiques régionales communes et se développer mutuellement en harmonie. Cependant, pour arriver à un tel niveau de connexion pouvant conduire à un véritable système de gouvernance supranationale, le COMESA doit soutenir ses membres dans le renforcement de la gouvernance des institutions nationales et renforcer par la même occasion les institutions régionales de façon à créer les connexions nécessaires pour une meilleure gouvernance de l'intégration.

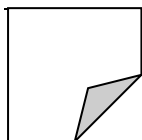
Pour se faire, le COMESA doit prendre les dispositions nécessaires pour l'application effective des normes communautaires : gage d'une bonne gouvernance. Ainsi, plusieurs mesures doivent être prises sur le plan régional et dans les Etats membres pour relever le défi de « l'insécurité juridique et judiciaire<sup>40</sup> » qui s'est

---

<sup>38</sup> Ibidem, p. 63.

<sup>39</sup> ISS, « *Des problèmes de coordination qui contrarient les efforts de paix continentaux* », Op. Cit.

<sup>40</sup> Le traité OHADA a été signé le 17 octobre 1993, en marge du V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, par les chefs d'États et de délégations de pays essentiellement francophones. Le Traité est entré en vigueur le 18 septembre



instaurée dans la zone et qui décourage les investisseurs tant régionaux qu'internationaux<sup>41</sup>, et qui ralentit les travaux d'harmonisation devant conduire à la bonne gouvernance du processus de construction communautaire.

Acceptée comme une valeur essentielle, gage d'une bonne gouvernance et de renforcement institutionnel, nécessaire pour favoriser l'essor des activités économiques et de promouvoir les investissements. Il est, sans nul doute, exact que la sécurité juridique et judiciaire est une condition nécessaire du développement économique et pour attirer les investissements. En ce sens, il est nécessaire de renforcer la gouvernance juridique et assainir le climat des affaires dans le COMESA, en commençant par dépasser l'inflation des normes juridiques provoquée par l'appartenance des Etats membres à plusieurs CER et la méconnaissance des normes communautaires par les populations et institutions des Etats membres<sup>42</sup>. Pour cela, le COMESA doit, en premier lieu, garantir la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques et restaurer la confiance des investisseurs ; et les États membres doivent se doter d'un droit des affaires unifié décliné en actes uniformes à l'exemple du droit OHADA<sup>43</sup>.

De plus, il faut doter aux institutions judiciaires nationales et communautaires les moyens humains et financiers nécessaires pour mener des enquêtes et déceler les violations des droits et les violations des procédures lors des échanges. Cela garantit aux investisseurs un climat de droit et une sécurité pour leurs investissements. Autrement, renforcer la surveillance de l'application du droit COMESA à tous les niveaux.

Le COMESA doit jouer un rôle déterminant en définissant, en promouvant et parfois en appliquant des normes démocratiques dans la région. La communauté doit s'efforcer également d'être inclusive en invitant la société civile à prendre part à ses processus. Plusieurs partenariats de ce type ont fait leurs preuves, notamment dans le domaine de l'alerte précoce dans la région de la CEDEAO.

En ce sens, le Docteur Franc Okuthe OYUGUI<sup>44</sup> soutient que les déficits de la gouvernance démocratique des Etats africains, particulièrement ceux d'Afrique Orientale et australe, peuvent être dépassés par l'élargissement de l'espace de gouvernance démocratique vers le plan régional dans la mesure où le COMESA peut servir de catalyseur à la promotion des valeurs démocratiques, à travers le développement et la mise en place de normes régionales et développer un programme stratégique de suivi et d'évaluation des processus de gouvernance démocratique et en proposant des politiques de renforcement des pratiques démocratiques sur le plan national et régional<sup>45</sup>.

Le COMESA se doit aussi d'organiser régulièrement des dialogues régionaux stratégiques de haut niveau sur la gouvernance démocratique avec les représentants des principales parties prenantes (gouvernements, partis politiques, société civile, partenaires extérieurs, etc.), en vue de fournir une plateforme d'évaluation des progrès accomplis et d'identifier des pistes d'amélioration.

Aussi, il est nécessaire pour le COMESA de renforcer ses programmes de formations en établissant un programme de formation au leadership qui aidera à changer les mentalités régionales et permettra aux citoyens en général, et à la classe politique en particulier, de placer les intérêts de la population et des pays au-dessus de leurs intérêts personnels. Également, il est nécessaire de renforcer la conscience et la culture démocratique à tous les niveaux, en particulier chez les femmes et les jeunes pour que leur implication dans le processus ait un impact

---

1995 après avoir réuni sept ratifications. Le Traité OHADA a été révisé à Québec au Canada le 17 octobre 2008 ; Aho, F., rapport de synthèse du séminaire de réflexion et d'échange sur la célébration des dix ans de l'OHADA organisée par l'Association pour le renouveau et la promotion des échanges juridiques internationaux (Arpeje) et l'institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (Idef) à Porto-Novo au Bénin du 3 au 5 mai 2004, en ligne : URL : <http://www.institut-idef.org/Celebration-des-10-ans-de-l.html> consulté le 22/06/2021. Pour les objectifs de l'OHADA, voir aussi le préambule du Traité de 1993 ainsi que celui du Traité révisé en 2008 au Québec.

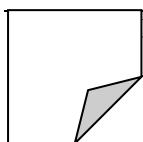
<sup>41</sup> Cissé ABDOULLAH, « L'harmonisation du droit des affaires en Afrique : l'expérience de l'OHADA à l'épreuve de sa première décennie », Revue internationale de droit économique (t. XVIII, 2) 197, 2004, p. 199.

<sup>42</sup> CEA, UA, « Etat de l'intégration en Afrique III : Vers l'intégration monétaire et financière en Afrique », Commission économique pour l'Afrique, 2008, p. 42.

<sup>43</sup> Meyer PIERRE, « La sécurité juridique et judiciaire dans l'espace OHADA », *Penant* n° 855, 2008, p. 379. Voir OHADA sur l'URL : <https://www.ohada.com/documentation/doctrine/ohadata/D-09-23.html> consulté le 20/10/2023.

<sup>44</sup> Dr. Frank OKUTHE OYUGI Economiste et Directeur Exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

<sup>45</sup> IDEA, « Approfondir la transition vers la gouvernance démocratique en Afrique centrale », 14-15 décembre 2015, Libreville, Gabon, rapport du Dialogue, p. 26.



positif dans l'amélioration de leurs conditions de vie mais aussi pour que les politiques publiques nationales et régionales soient bien la transposition politique des aspirations des populations locales<sup>46</sup>.

Les mécanismes de gouvernance du COMESA doivent de plus en plus encourager l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes et le développement social, ce qui représente des progrès notables dans la mise en œuvre du projet 50 Millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP), améliorant ainsi, pour ces femmes et jeunes, l'accès aux services financiers, la plateforme numérique d'information et de réseautage et la mise en œuvre du projet sur l'engagement des jeunes dans la gouvernance, la démocratie et les processus socioéconomiques, entre autres.

Il faut que le processus décisionnel du COMESA soit plus démocratique pour que toutes les composantes de la région puissent contribuer mais aussi défendre leurs intérêts politiques, économiques et sociaux et ainsi, orienter les politiques du COMESA vers les défis réels auxquels les peuples sont confrontés. Cependant, un tel niveau de gouvernance nationale ou supranationale nécessite des institutions régionales et nationales fortes avec les ressources et moyens humains nécessaires.

S'agissant de la gouvernance institutionnelle, elle doit passer par le renforcement des capacités institutionnelle et le renforcement de l'effectif par des hommes et des femmes capables de piloter les programmes d'intégration. Pour ce faire, le COMESA doit renforcer sa capacité organisationnelle et accroître l'efficacité et l'efficacité globale de l'organisation grâce à des recrutements de talents, de formations de renforcement et de développement. Autrement, des hommes et des femmes aptes à gérer les performances et les changements.

Ainsi, pour créer une plus grande synergie, les initiatives de renforcement des capacités institutionnelles du COMESA dans tous les domaines devraient être coordonnées avec les efforts déployés par les pays et d'autres partenaires au développement en vue du renforcement des capacités et de la réforme de la gestion des ressources financières et humaines. Le COMESA doit faire orienter sa politique économique à long terme dans le renforcement des ressources humaines dans la limite des ressources disponibles et appuyer les Etats membres à aller dans ce sens.

Autrement, les ressources humaines sont la base à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie du COMESA ; par conséquent, elles requièrent des capacités adéquates, éprouvées et compétentes aussi bien au niveau des Etats membres qu'au niveau communautaire. La gestion des ressources humaines est une composante stratégique qui doit être appuyée par des ressources financières adéquates et par des initiatives de développement des ressources humaines<sup>47</sup>. Laisser de côté cette question stratégique aurait des conséquences néfastes, notamment l'incapacité du COMESA à accomplir son mandat ainsi que la perte de confiance parmi les parties prenantes quant à l'agenda d'intégration régionale.

Enfin, les institutions du COMESA doivent être en mesure de reproduire un modèle de gouvernance sociale, pragmatique et inclusive qui puisera sa force dans la convergence des acteurs régionaux, notamment de la jeunesse.

### ***La nécessité d'une gouvernance pragmatique et inclusive dans le COMESA***

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe s'étend sur une vaste zone géographique avec un potentiel démographique constitué, à l'instar des autres régions africaines, de jeunes hommes et femmes avec un potentiel énergétique exploitable pour le développement. Cependant cette catégorie de la population se trouve confronter à des réalités liées aux performances de leurs pays en termes de performances économiques, de création d'emplois, ou d'autonomisation suite à des investissements orientés vers des formations d'avenir et professionnelles.

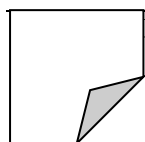
Cette réalité pousse à réfléchir sur la mise en place, pour lutter contre le chômage des jeunes, d'un système de gouvernance régionale capable de relever les défis sociaux économiques de la zone, en optant, dans un premier temps, pour un modèle de gouvernance inclusive inspirée des réalités régionales ; ensuite, le COMESA doit s'appuyer sur cette jeunesse pour créer de la valeur en la rendant de plus en plus autonome, ce qui va la faire participer directement au développement de la région ; et enfin, les Etats membres doivent dépasser les dysfonctionnements des structures nationales en mettant en œuvre les politiques publiques communes dans le domaine de la pêche et de l'agro-industrie afin de créer de l'emploi pour cette jeunesse.

En ce sens, le COMESA doit, pour éviter de reproduire les erreurs du passé, tirer les leçons des échecs et dépasser les égoïsmes nationaux et la transposition de modèle de gouvernance qui a fait ses preuves ailleurs, pour enfin se fixer de nouveaux objectifs plus réalistes et modestes, et d'une nouvelle gouvernance encore plus pragmatique aux défis régionaux tenant compte des retards en matière de développement socio-économique, afin de rattraper les retards de développement et ne pas rater le train de la mondialisation ; c'est-à-dire mettre les

---

<sup>46</sup> COMESA, « Plan stratégique à moyen terme du COMESA 2021-2025 », Op. Cit., p. VIII.

<sup>47</sup>PNUD, « Intégration régionale et développement humain : une voie pour l'Afrique », rapport avril 2023, p. 61.



bouchons doubles pour rattraper les retards et s'intégrer dans l'économie mondiale autour d'une gouvernance structurée dans le principe de solidarité capable d'atténuer les aspérités de la mondialisation<sup>48</sup>.

En effet, la région COMESA doit chercher des solutions elle-même sur son modèle de gouvernance en tirant les leçons de sa propre expérience<sup>49</sup>. Car, selon les experts de la BAD intervenants à de la 12<sup>ème</sup> conférence économique africaine, c'est là la clé pour libérer le plein potentiel de la région et la conduire sur la voie de la prospérité<sup>50</sup>. En ce sens, la région n'a pas besoin d'un modèle de gestion tout fait, mais plutôt d'un cadre de gouvernance plus propice pour être en mesure de conduire de meilleures politiques publiques régionales et d'obtenir, à terme, de meilleurs résultats, notamment en matière de transformation structurelle et de développement inclusif. Au vu des réalités sociales et politiques dans la région, on a surtout besoin d'instaurer une certaine autonomie dans la gestion du processus et la prise des décisions politiques et économiques<sup>51</sup>.

Le COMESA doit alors encourager une gouvernance démocratique fondée sur l'implication de toutes les composantes sociales de la région et faire en sorte que le processus ait plus de visibilité dans les pays membres avec l'adhésion des populations. De plus, étant les principaux bénéficiaires du processus, les populations locales doivent être représentées et au lieu d'aller vers un modèle de type occidental, le COMESA doit puiser dans l'histoire et le vécu de la région pour instaurer une gouvernance de type africain basée sur la représentativité, l'amélioration par les idées issues des ateliers et débats sur tous les niveaux, mais aussi très sensibles aux réalités économiques et sociales de la région.

Dans cette entreprise régionale pour une gouvernance plus réaliste et porteurs de changement, il faut une grande implication du secteur privé dans la gestion du processus avec une place prépondérante pour les organisations non gouvernementales. Ainsi, cela aura pour finalité de rendre efficace les mécanismes élaborés avec les réelles aspirations locales et permettre la réalisation des missions avec la plus grande efficacité : donc la voie efficiente qui répondrait aux contraintes de la gouvernance actuelle.

L'harmonisation des législations est une base essentielle pour le développement de la région. Cependant, il faut tenir compte du fait que les pays de la région ont des influences législatives et des histoires différentes liées à l'histoire coloniale. Ainsi, il s'agira de mesurer l'importance de la culture dans le fonctionnement du COMESA, mettre en avant certains principes importants de la gouvernance actuelle notamment ceux susceptibles d'améliorer les règles démocratiques et le respect des droits de l'Homme. Toutefois, certaines circonstances et dans certains domaines à l'exemple de la gestion des ressources transfrontalières et autres qui peuvent être sources de conflits entre Etats ou groupes dissidents, il sera nécessaire de faire appel à des règles et pratiques propres à ces sociétés fondées sur la « famille » « la société » et « la culture »<sup>52</sup>.

Le COMESA ne peut pas construire un processus d'intégration en se limitant sur les théories ayant été vérifiées dans des sociétés qui n'ont pas les mêmes réalités sociales, politiques et économiques que les pays de la zone. Il faut une gestion plus africaine qui ne laisse personne de côté mais surtout qui prônera les valeurs africaines jusqu'à intégrer l'approche genre dans tout le processus d'intégration et valoriser la jeunesse régionale qui reste la plus importante ressource pour le développement.

En plus, la nécessité d'intégration d'une perspective basée sur le genre permettra de mettre en évidence un certain nombre d'inégalités structurelles entre hommes et femmes dans le domaine social, économique et politique et à encourager la mise en œuvre de mesures visant à les corriger. Les efforts visant à intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration de politiques régionales deviendra alors primordial. En ce sens, il faut que les Etats membres prennent les dispositions nécessaires pour intégrer les politiques régionales et continentales en ce sens.

---

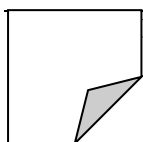
<sup>48</sup> DIOUF Abdou, « Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation », Politique étrangère, 2006/4, p. 796. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>

<sup>49</sup> BAD, « La conférence économique africaine exhorte les pays africains à faire de la gouvernance une priorité », 12/2017. URL : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-must-look-inwards-for-workable-solutions-to-its-governance-challenges-17638>

<sup>50</sup> BAD, « La conférence économique africaine exhorte les pays africains à faire de la gouvernance une priorité », décembre 2017. Consulté le 22/10/2013 sur URL : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/curtain-falls-on-african-economic-conference-african-countries-urged-to-make-governance-a-priority-17656>

<sup>51</sup> Richard JOSEPH, professeur à Université Northwestern aux USA, Discours liminaire à la CEA. Dans son discours, le professeur soutient que les décisions les plus audacieuses pour développer le continent dans son ensemble ne doivent pas être importées mais prises par les africains eux-mêmes en tenant compte des réalités régionales, de leurs expériences et des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Voir : Rapport 12<sup>ème</sup> CEA du 04/12/2017.

<sup>52</sup> Jonas ZADI. « La question de la bonne gouvernance et des réalités sociopolitiques en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat en Droit. Université Paris-Est, 2013, p. 8.



A ce niveau, il est important de rappeler que les articles 154 et 155 du Traité du COMESA reconnaissent déjà l'importance d'une participation active et équitable des femmes, des hommes et des jeunes en vue d'un développement économique et social durable dans la région. Pour aller dans le sens du traité, le COMESA doit veiller à ce que ses membres mettent en œuvre la politique régionale en matière de genre et la Déclaration d'Addis-Abeba sur le genre en 2002<sup>53</sup>.

Ainsi, en s'appuyant sur des statistiques descriptives présentant la structure sexuée de l'agriculture et le commerce dans la région du COMESA, en évaluant les incidences que les contraintes et les inégalités spécifiques au genre peuvent avoir sur le potentiel commercial agricole et non agricole du COMESA. Autrement dit, la façon dont l'inégalité entre les sexes influe sur les échanges commerciaux, et envisage les effets que la politique de commerce agricole et d'intégration régionale du COMESA pourrait avoir sur la population féminine rurale, c-à-d la façon dont le commerce influe sur les questions de genre<sup>54</sup>. Il est clair qu'une gouvernance inclusive avec plus d'autonomisation des femmes de la région ne fera que renforcer les capacités économiques de la région et réduire les inégalités hommes /femmes.

Enfin, avec une population féminine de plus en plus formée et en âge de travailler, le Marché Commun doit tirer profit d'une large autonomisation des femmes mais aussi investir sur la formation de sa jeunesse<sup>55</sup>. Le COMESA et ses Etats membres doivent entreprendre des initiatives accélérées de création massive d'emplois pour les jeunes afin d'améliorer leur bien-être et leurs moyens de subsistance et de décourager les jeunes de s'engager dans des actions violentes. En ce sens, la région COMESA doit augmenter ses investissements dans les domaines avec un potentiel économique pour les jeunes à savoir dans la formation professionnelle, les nouvelles technologies. C'est ainsi que la région pourra faire face au chômage des jeunes hommes et femmes dans la région qui reste un enjeu économique régional.

Les perspectives de renforcement de la gouvernance économique dans le COMESA

Une intégration économique propice au développement et à la création de valeur régionale pouvant améliorer le commerce régional, augmenter la production et les échanges, le COMESA doit passer d'abord, par la consolidation de la gouvernance en matière de renforcement des capacités commerciales de la région en la rendant plus attractive aux investissements ; et renforcer enfin l'intégration économique régionale en opérationnalisant les politiques communes dans les domaines économiques, notamment l'intégration fiscale, financière et monétaire, et les différents programmes visant à faciliter une intégration approfondie de la région.

Pour cela, le COMESA doit renforcer les mécanismes et normes de gouvernance en matière commerciale et industrielle ; mais aussi accélérer la mise en œuvre des politiques communes régionales notamment dans les domaines prioritaires de l'intégration économique telles que la gouvernance monétaire, fiscale et douanière.

#### **IV. Consolidation D'une Gouvernance Régionale Centrée Sur La Compétitivité Commerciale Et L'attractivité**

L'activité commerciale est une base essentielle sur laquelle repose tout processus d'intégration régionale. Le libre-échange entre les membres constitue la pierre angulaire de l'agenda de l'UA et des CER. En ce sens, le commerce intrarégional devrait générer des gains de productivité considérables pour la région, ce qui permettra d'améliorer la sécurité alimentaire à moindre coût et relancer l'activité industrielle.

Pour y parvenir, le secteur privé doit jouer un rôle primordial dans la gouvernance du COMESA, afin de mobiliser les investissements privés dans les biens échangeables, ce qui sera essentiel pour la croissance soutenue de la productivité, l'augmentation des exportations, et le perfectionnement du savoir-faire dans le domaine des exportations, aboutissant ainsi à une meilleure création d'emplois, en termes de quantité et de qualité. Pour ce faire, il faut créer les conditions nécessaires pour attirer les investisseurs, renforcer la production régionale en renforçant la compétitivité des industries, et enfin, renforcer les exportations du COMESA vers l'Afrique et le reste du monde.

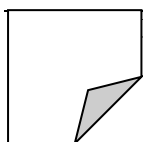
Effectivement, pour que l'activité économique soit prospère et génératrice de valeur pouvant permettre l'accès du COMESA aux CVR et mondiales, il faut instaurer un climat régional susceptible d'inciter les investisseurs à s'y installer et à y investir. Ainsi, au-delà du renforcement des infrastructures disponibles, la

---

<sup>53</sup> La première Politique régionale du COMESA en matière de genre a été élaborée et adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du COMESA lors de leur 7e sommet en mai 2002 à Addis-Abeba (Éthiopie), a été révisée en 2015.

<sup>54</sup> ONUDI, « intégrer la dimension de genre dans le développement de clusters », publié par Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 2019, p. 14.

<sup>55</sup> COMESA, Plan stratégique à moyen terme du COMESA 2021-2025, Conçu et publié par l'Unité de communication institutionnelle, 2021, p. 88.





sécurité et l'amélioration de l'environnement politique, le Marché commun doit accorder plus des facilités aux investisseurs régionaux et internationaux ; mais aussi, veiller à l'application et au respect des règles de la propriété privée et intellectuelle dans la région.

De ce fait, pour rendre la région plus attractive aux investissements, plusieurs mesures doivent être prises pour améliorer l'environnement politique, économique et institutionnel, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements dans la région, et mettre en place un système de gouvernance efficient, transparent et effectif, avec une disponibilité des infrastructures facilitant le déroulement des activités économiques<sup>56</sup>. Cependant, force est de constater que malgré les ressources naturelles à forte demande disponibles dans la région, les investisseurs hésitent toujours à cause de certaines pratiques qui se perpétuent dans la région.

Pour dépasser ces limites, il faut un système de gouvernance qui prône la facilitation aux investissements avec des procédures simplifiées dans un environnement sain. Pour cela, le COMESA doit travailler en collaboration avec le secteur privé, les Etats membres, les donateurs, les entreprises locales et internationales ainsi que les ONG, pour assainir le climat des investissements au niveau national et régional, et ainsi créer un environnement sain de toutes mauvaises pratiques et sécurisé afin d'attirer le plus d'investissement et ainsi augmenter les entreprises et la production régionale<sup>57</sup>.

De même, en plus de faciliter les investissements, le COMESA doit faire la promotion du dialogue entre la communauté des affaires et les gouvernements, et ainsi, appuyer les efforts des gouvernements visant à mettre en place un cadre juridique, réglementaire et administratif qui incite les entreprises à investir, à se développer et à créer des emplois à tous les niveaux. Ce qui permettra d'améliorer l'image de la région en tant que destination des investissements à travers des efforts concertés<sup>58</sup>.

Les institutions de gouvernance du COMESA doivent soutenir les efforts des Agences nationales de promotion des investissements (API), soutenir les réformes nationales en matière de facilitation aux investissements, soutenir les Etats à mettre en œuvre des politiques et législation bien étoffées en matière de lutte contre la corruption, et renforcer la sécurité juridique et judiciaire des investissements<sup>59</sup>.

Aussi, le COMESA doit veiller à l'application des règles communautaires sur la protection de la propriété intellectuelle dans les Etats membres et veiller à l'incorporation de ces normes dans les législations nationales afin de faciliter le contrôle et rendre les violations du DPI sanctionnables. Ainsi, le COMESA doit créer un cadre politique régional approprié pour les innovations de la région.

Evidemment, une protection renforcée de la propriété intellectuelle aura pour effet de stimuler le secteur privé, de la recherche et de l'innovation. En ce sens, l'application de la législation sur les droits de propriété intellectuelle doit être surveillée par les institutions nationales notamment les offices nationaux des brevets ou, dans le cas des droits d'obtention, d'institutions du secteur des semences. Cependant, des nombreux de pays de la région, n'ayant pas encore de telles institutions et moyens pour s'acquitter de cette tâche<sup>60</sup>, le COMESA doit mettre à leur disposition l'expertise nécessaire pour la création de telles institutions et l'élaboration de nouvelles normes ou modifier celles existantes.

En outre, le renforcement de la gouvernance de la politique industrielle régionale dans les secteurs à forte valeur ajoutée à savoir l'agroalimentaire, la pêche et l'exploitation des ressources souterraines et sous-marines en y intégrant une approche environnementale dans l'industrialisation afin de garantir la performance et la durabilité environnementale. Autrement, une gouvernance axée sur le renforcement des performances industrielles et résiliente, pour une industrie durable et respectueuse de l'environnement.

Afin de renforcer le poids économique de la région, les Etats membres doivent valoriser les productions régionales en structurant les différentes chaînes de valeurs régionales pour mieux les intégrer dans les chaînes de valeurs continentales et mondiales. En ce sens, le COMESA a un rôle essentiel dans l'identification de ces chaînes de valeurs, identifier les obstacles auxquelles elles font face, afin d'y apporter des solutions et stimuler la participation des pays de la région, particulièrement les pays à faible revenu et les moins avancés, dans les réseaux de production régionaux, et ainsi, les permettre de se connecter aux chaînes de valeur et d'y progresser.

---

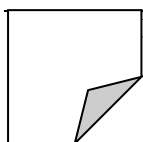
<sup>56</sup> COMESA, Plan stratégique à moyen terme du COMESA, 2021-2025, Op. Cit., p. 72.

<sup>57</sup> BAD, « *Facilité du climat des investissements* », stratégie de la BAD pour les investissements 2021 ». Consulté le 20/10/2023 sur l'URL : <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/investment-climate-facility>

<sup>58</sup> IBID.

<sup>59</sup> Keba Aly GOUDIABY, « Attractiveness of foreign direct investment and exchange regime : the indirect transmission channel of regional integration », *Revue Économie, Gestion et Société*, Volume 1, N°36 août 2022, p. 16.

<sup>60</sup> **Carliene BRENNER**, « La propriété intellectuelle et ses conséquences pour les pays en développement », *Annuaire suisse de politique de développement*, 1998, p. 17.



Dans le cas de l'Afrique Orientale et Australe, la priorité doit être faite secteurs de chaîne de valeur déjà été identifiées par rapport aux potentiels régionaux. Il s'agit des trois secteurs de chaîne de valeur, notamment, l'agro-industrie, l'horticulture et le cuir, l'agro-industrie se concentrant sur le maïs, l'élevage (poisson, produits laitiers, volaille, viande et produits connexes) et les intrants agricoles, en particulier les semences de qualité<sup>61</sup>.

Enfin, bien structurées et règlementées, ces 3 chaînes de valeur auront un impact important dans plusieurs secteurs de l'économie régionale. En effet, l'avantage pour les chaînes de valeurs prioritaires dans le COMESA est que les preuves montrent qu'il existe déjà des marchés dynamiques pour ces produits aux niveaux régional et mondial. De plus, ces chaînes de valeur ont de solides liens en amont avec les secteurs de l'agriculture et de la pêche et des potentiels liens en aval avec les chaînes de magasin modernes. Ainsi, ces chaînes de valeur peuvent fournir des opportunités d'emploi significatives pour de multiples niveaux de compétence à l'intérieur de la région. Cependant, pour que cela soit possible, la région doit rendre opérationnelles les mécanismes de gouvernance communautaires et la convergence des politiques publiques.

### **Pistes de renforcement de la gouvernance des politiques publiques économiques régionales**

Le COMESA est parmi les CER qui enregistrent des avancées en matière d'intégration. Cependant, malgré les efforts des acteurs dans certains domaines nécessaires pour une intégration plus poussée, d'autres secteurs sont restés encore à un stade d'intégration embryonnaire. En effet, pour une intégration économique profonde, il est plus que nécessaire que les Etats membres du COMESA œuvrent pour une convergence de la gouvernance des politiques monétaires, financières et fiscale, avant de se pencher vers l'approfondissement de l'intégration de la région dans le processus d'intégration continentale et mondiale.

La création d'un marché de type européen avec une union économique et monétaire a suscité l'intérêt de beaucoup de régions, notamment des CER africaines qui aspirent se regrouper dans des unions monétaires comparables afin de pouvoir approfondir leurs politiques macroéconomiques sectorielles et faciliter la surveillance budgétaire multilatérale, preuve d'une intégration monétaire et financière avancée.

Ainsi, étant indispensable pour l'approfondissement de l'intégration monétaire, la convergence macroéconomique, appuyée par une convergence des politiques budgétaires, reste la piste la plus sérieuse pour accélérer la réalisation de l'union monétaire recherchée et ainsi accélérer par la même occasion les programmes d'intégration commerciale. Car selon les experts de la BAD, une bonne gouvernance des politiques macroéconomiques au niveau national peut accélérer la mise en œuvre de l'agenda du COMESA sur la mise en place de la politique monétaire commune dans la région. Cependant, plusieurs mesures doivent être prises notamment, ces experts, proposent une feuille de route pour la convergence des politiques budgétaires et insistent sur l'importance de cette convergence dans le renforcement de la complémentarité entre intégration commerciale et intégration monétaire.

D'abord, pour mettre en œuvre une politique monétaire commune, la convergence budgétaire doit être au cœur de la gouvernance de l'intégration et doit être préservée et respectée par les pays membres, avec un accent particulier sur le respect de la dette et aux dépenses publiques, qui n'est jusqu'à présent pas respecté dans le COMESA. L'enjeu principal réside alors sur les politiques nationales et les convergences macroéconomiques des pays membres qui représentent une condition préalable pour la mise en œuvre de la monnaie commune.

Le COMESA peut ainsi s'inspirer de la stratégie d'intégration monétaire de la CEDEAO qui repose sur un dispositif de convergence qui coordonne et contraint les politiques nationales et qui vise conjointement la stabilité monétaire et la soutenabilité budgétaire, tout en renforçant la convertibilité monétaire lors des échanges régionaux<sup>62</sup>.

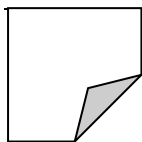
Ensuite, le marché commun doit réévaluer le programme d'intégration monétaire afin d'appuyer les membres éprouvant des difficultés pour atteindre les objectifs fixés par l'association des banques centrales du COMESA. Il doit faire un suivi des réalisations des membres mais aussi s'assurer du respect des obligations budgétaires, du paiement des cotisations financières<sup>63</sup>, mais aussi, de faire l'évaluation sur les réalisations des

---

<sup>61</sup> COMESA, Expert en Chaîne de valeur, COMESA news, février 2020. URL: <https://www.comesa.int/expert-en-chaîne-de-valeur/>

<sup>62</sup> Emilie LAFFITEAU, Rokiatou SAMAKE-KONATE, « La monnaie commune au sein de la CEDEAO : enseignements d'une analyse en cluster », Revue d'économie du développement, 2016/1 (Vol. 24), p.101.

<sup>63</sup> Certains membres accusent des arriérés de paiement de leurs cotisations ce qui ralentit les travaux. Il s'agit notamment des banques centrales des Comores, de Djibouti, d'Erythrée, d'Ethiopie, de Libye, de Madagascar, des Seychelles et de Zambie. Voir Agence de presse Xinhua sur « Les pays membres du COMESA exhortés à accélérer l'intégration monétaire régionale ». Consulté le 22 juin 2022 sur l'URL : [http://french.china.org.cn/foreign/txt/2017-11/30/content\\_50077578.htm](http://french.china.org.cn/foreign/txt/2017-11/30/content_50077578.htm)



Etats en termes de convergence macroéconomique et proposer les recommandations nécessaires pour une intégration harmonieuse.

De même, en matière de gouvernance des mécanismes d'intégration financière, défini ici comme l'ensemble des transformations liant les marchés financiers des pays de la région à ceux des autres régions africaines ou au reste du monde<sup>64</sup>, son renforcement pourrait constituer une solution et permettrait aux Etats membres du COMESA de faire face mutuellement aux chocs des crises actuelles et futures mais aussi de profiter des avantages qu'elle génère pour rehausser le niveau de vie et réduire le chômage et la pauvreté dans la région.

Plusieurs études montrent une relation concrète entre l'intégration financière et la croissance économique<sup>65</sup>. Les études de la Banque mondiale vont dans le même sens en soutenant que la relation entre l'intégration du secteur financier et la croissance économique est très significative<sup>66</sup>. Elles soutiennent que cette dernière influe sur la croissance régionale de quatre manières différentes notamment par la stimulation des réformes financières nationales ; l'exploitation des effets d'échelle et de compétitivité et, par conséquent, l'amélioration de la productivité du système ; l'augmentation de l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers (IDE) ; et, enfin, la création d'acteurs de dimension internationale sur le marché mondial<sup>67</sup>.

Mais pour que cela soit possible, quelques efforts de gouvernance sont à consentir de la part des Etats membres du COMESA. En effet, la première exigence reste la stabilité macroéconomique pour une meilleure intégration commerciale et financière dans la région et dans le marché mondial. Toutefois, pour arriver à une telle stabilité macroéconomique, les Etats membres doivent se doter de système financier transparent et garantir leur stabilité par un renforcement des compétences régionales à travers des investissements sur les ressources humaines.

Aussi, l'autre défi sera de parvenir à faire converger les économies des pays membres afin de faciliter les mobilisations de l'épargne internationale vers des investissements visant le développement économique ; tout en atténuant aux manques de l'épargne interne à travers l'intégration financière et, par la même occasion, renforcer l'accès aux services financiers régionaux<sup>68</sup>.

Enfin, le COMESA doit renforcer sa gouvernance en matière de coopération régionale dans tous les domaines du développement, principalement dans le commerce, les douanes et les affaires monétaires ; le transport, la communication et l'information ; la technologie, l'énergie et l'industrie ; ainsi qu'à l'agriculture, l'environnement et dans la gestion des ressources naturelles<sup>69</sup>.

Tous ces efforts n'auront de sens que si les Etats du COMESA prennent les dispositions nécessaires afin de s'approprier les mécanismes d'intégration et transposer les normes communautaires sur le plan interne, s'ouvrir entre eux afin de dépasser mutuellement les retards dans les domaines de l'activité économique à travers une coopération renforcée à tous les niveaux.

La région COMESA a tout pour atteindre les objectifs fixés en matière d'intégration régionale. En ce sens, le renforcement de son système de gouvernance ne fera que booster les résultats et permettre la création de la communauté économique régionale recherchée.

## V. Conclusion

Depuis sa création, le COMESA n'a cessé de subir les mutations visant à répondre aux défis de la région et la préparer à faire face à la globalisation économique qui impose aux Etats d'Afrique, en particulier ceux de l'Afrique orientale et australe à une rude concurrence qu'ils ne sont pas encore préparés à affronter.

Il a su construire un modèle gouvernance régionale en perpétuelle évolution, passant d'une organisation visant seulement des objectifs économiques à une organisation supranationale qui s'intéresse aux questions politiques, sécuritaires et sociales de la région. En effet, le COMESA part de la logique que la région ne peut se

---

<sup>64</sup> Daphnée SETONDJI, « Intégration financière en Afrique », ORDES, URL : <https://ordeson.org/integration-financiere-en-afrique/#> (consulté le 23 mars 2024).

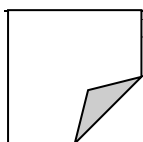
<sup>65</sup> Pierre-Richard Agénor, « L'intégration financière internationale : Théories, évidences, et leçons des expériences récentes », OCP policy center, février 2015, p. 10.

<sup>66</sup> Banque mondiale, « Le Groupe de la Banque mondiale intensifie son soutien au renforcement de l'intégration régionale en Afrique », Communiqué de presse N° : 2021/172/AFR. URL : <https://www.banquemondiale.org/fr/>

<sup>67</sup> Nabil JEDLANE, Dhafer SAIDANE, « Intégration financière et gouvernance régionale en Afrique du Nord : leçons et scénarios », *Techniques Financières et Développement*, 2013/2 (N° 111), p. 76.

<sup>68</sup> BAD, COMESA, « Faciliter la surveillance budgétaire multilatérale dans le cadre d'une union monétaire en ciblant la région du COMESA », Op. Cit., p. 58.

<sup>69</sup> COMESA, plan stratégique à moyen terme du COMESA 2021-2025, Conçu et publié par l'Unité de communication institutionnelle, Avril 2022, p. 46.



développer économiquement qu'en répondant à certaines problématiques qui menacent les efforts de développement.

Pour faire face aux défis de la région, le COMESA a alors choisi de s'inspirer du modèle de gouvernance européen pour piloter les différents mécanismes devant conduire à l'intégration. Cependant, force est de constater que ce modèle rencontre plusieurs limites du fait qu'il ne répond pas aux réalités socioéconomiques de la région.

Pour cela, l'amélioration de sa gouvernance permettra aux Etats membres de mieux tirer profit des avantages de l'intégration afin de lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes qui restent des enjeux régionaux. Mais aussi de rendre la région plus sûre pour les investisseurs.

Le COMESA a enregistré beaucoup d'avancées en matière de gouvernance. Mais pour plus d'impact sur le processus, il est nécessaire que les mécanismes de gouvernance de l'intégration soient inclusifs et avec une participation réelle de tous les acteurs politiques, sociaux et économiques de la région. C'est en ce sens que le processus enclenché aura un réel impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

